

REGLEMENT DE LA VISITE DE LA MINE DE PROPIERES

AVANT LA VISITE

- La visite de la mine ne peut se faire que sur réservation auprès de l'Association Patrimoine en Haut-Sornin.
- En cas de fortes pluies ou événement imprévu pouvant créer un risque pour les visites l'Association se réserve le droit d'annuler la visite.
- Sont obligatoires :
 - le port du casque (prêté par l'Association) ;
 - le port de chaussures antidérapantes : sont à proscrire talons aiguilles, toutes chaussures ouvertes (tongs, mules, nu-pieds...).
- La mine ne dispose pas d'éclairage autonome, les visiteurs doivent se munir d'une lampe de poche.
- La température est de l'ordre d'environ 11 °C : il est conseillé de prévoir un vêtement chaud.
- La visite de la mine par les personnes en situation de handicap dépend du degré de leur handicap. L'accès n'est pas adapté aux fauteuils roulants.
- La visite est déconseillée aux personnes claustrophobes.
- L'extérieur de la mine n'est pas surveillé, veuillez fermer vos véhicules à clé et ne pas laisser d'objets sans surveillance.

ORGANISATION DE LA VISITE

- La mine ne peut accueillir qu'un seul groupe à la fois.
- Chaque groupe, encadré par 2 guides, est limité à 5 visiteurs et 1 enfant de moins de 6 ans.
- Aucune personne ne doit se trouver avant le guide de tête, ou après le guide de queue.
- Les enfants doivent être accompagnés et tenir la main d'un adulte responsable.
- Les visiteurs sont tenus de se conformer à toutes les recommandations des guides.
- L'entrée à la mine est interdite aux personnes sous l'emprise de l'alcool ou d'autres produits ayant un effet similaire.

PENDANT LA VISITE

- Durant la visite il est formellement interdit :
 - d'introduire de quelque manière que ce soit tout animal ;
 - de fumer ;
 - de crier, de faire inutilement du bruit: la mine abrite des chiroptères ;
 - de toucher les parois de la mine ;
 - de ramasser des morceaux de roche ou de minerai.

Le non-respect de ces consignes engage pleinement la responsabilité du contrevenant